

Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 055/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Fin/Sub

Objet : Vote des subventions 2023

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à délibérer sur les demandes de subventions des associations.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- considérant l'intérêt communal que présentent les diverses associations eu égard à l'activité qu'elles exercent ou aux opérations qu'elles envisagent de mener,
- décide dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée à cet effet d'octroyer les subventions comme ci-après :

Nom de l'Association	Montant
• AAPPMA(Les amis de la truite et du gardon)	150 €
• Amicale des chasseurs	150 €
• Amicale des sapeurs- pompiers	300 €
• Amicale Laïque	1 500 €
• Comité des Fêtes	1 500 €
• FNACA	100 €

• SCAC	6 000€
• Tennis Club	1 500€
• Union sportive Les Coquelicots de Meyrals	700€
• Vélo Club (tour des 2 vallées)	700€
• Les Tr'Acteurs	700€
• Musique en Périgord	700€
• Point Org	500€
• ASCO Salon du livre occitan	200€
• Festival des Epouvantails	250€
• Bon Pied bon cœur	300€
• Café Associatif La Pie	300€
• Althéa du Périgord Noir	150€
• Asso des Commerçants	500€
• Collège J Ladignac journée occitane	300€
• Association La Gazaliane	300€
• La Croix Rouge	300€
• Secours Catholique	150€
• Secours Populaire	150€
• Banque Alimentaire	300€
• Association Proxim' aide	1 500€
TOTAL	19 200€

- charge Monsieur le Maire de procéder à l'ordonnancement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré,
 Les jours, mois et an que dessus,
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie certifiée conforme
 SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
 LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 056/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOULET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Fin/Sub

Objet : subvention séjour pédagogique Lucile DAVID Bouyssou

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par le Lycée Pré de Cordy de Sarlat pour participer à un séjour pédagogique concernant un voyage en Irlande qui s'est déroulé du 30 avril au 6 mai 2023 concernant l'élève Lucile DAVID Bouyssou scolarisée en terminale G3.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant l'intérêt pédagogique que présente ce séjour :

- décide d'octroyer une subvention de 60 € afin d'aider la famille de l'élève Lucile DAVID BOUYSSOU

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 057/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOULET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB

Fin/Sub

Objet : Adoption de l'avenant 1 pour le forfait définitif de rémunération pour l'équipe de maîtrise d'œuvre Godet et Rabecq chargée de la réhabilitation de la friche Teton :

M le Maire rappelle que le marché public de maîtrise d'œuvre prévoit une rémunération forfaitaire du titulaire qui évolue en fonction notamment du coût prévisionnel des travaux.

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'équipe de Monsieur Godet pour la réhabilitation de la friche Teton, M le Maire informe l'assemblée que l'estimation du coût prévisionnel du projet de reconversion de la friche Téton a évolué. En effet, suite à l'avant-projet détaillé, l'estimation des travaux a été portée de 3 100 000€ HT à 3509 752.91€ HT.

Dans ces conditions, la rémunération du maître d'œuvre doit être revue.

A ce titre, il soumet un projet d'avenant qui porte les honoraires de maîtrise d'œuvre de 330 000€HT à 373 618.85€ HT.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Vu les articles L2432-1 du code de la commande publique

-adopte le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre

-autorise M le Maire à signer l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de M Godet

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 058/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Gen/Pol

M le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Considérant qu'actuellement deux agents techniques dont un titulaire et un contractuel pourraient dans un avenir proche faire valoir leur droits à la retraite, il convient d'anticiper leur remplacement en renforçant dès aujourd'hui les effectifs du service technique .

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique Principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires, à compter du 8 juin 2023

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d' adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes

- coordination du service voirie et responsabilité de l'atelier
- entretien de la voirie
- aménagement paysager des espaces publics
- entretien de bâtiments communaux

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 8../.06./2023 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Tableau des Effectifs au 01/06/2023

<i>Emplois permanents fonctionnaires</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Durée Hebdomadaire</i>	<i>Effectif Budgétaire</i>	<i>Effectif Pourvu</i>	<i>Fonction/Service</i>
Cadre emploi Attaché :					
Attaché	1	35	1	1	Secrétariat Général
Cadre emploi Rédacteur :					
Rédacteur	1	35	1	1	RH,RA,Communication
Cadre emploi Adjoint Administratif :					
Adjoint Administratif principal 1ère Classe	1	35	0	0	Accueil, Etat-Civil, Urbanisme
Adjoint Administratif	1	35	1	1	Comptabilité
Cadre emploi Adjoint du Patrimoine					
Adjoint du Patrimoine principal 1ère Classe	1	30	1	1	Bibliothèque
Cadre emploi Adjoints Techniques :					
Agent de Maîtrise principal	1	35	1	1	responsable
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	35	1	1	agent polyvalent
Adjoint Technique	1	35	1	0	ASVP/marchés
Adjoint Technique	3	35	2	2	agent polyvalent
Adjoint Technique	1	35	1	1	responsable des marchés
Adjoint Technique	1	30	1	0,5	Entretien des bâtiment
Adjoint Technique	1	21	1	0	Entretien RPA
	14		12	9,5	Effectif
	13,3		9,9	9,3	ETP

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition ci-dessus de création d'un emploi d'adjoint technique Principal de 2ème classe

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 8 juin 2023

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 059/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Urb/Acq

Objet : acquisition d'un chemin de desserte reliant la route de Bergerac à la station d'épuration :

M le Maire rappelle le projet de construction de 16 logements par Périgord Habitat, sis route de Bergerac. A ce titre, et suite à une réunion avec le chargé d'opération du constructeur, M le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de faire l'acquisition du chemin qui dessert la station d'épuration .

En effet, l'aménagement d'une voie de desserte à la station d'épuration faciliterait le raccordement du futur ensemble immobilier au réseau d'assainissement collectif.

En outre, cette voie pourrait être réservée aux piétons et aux cyclistes et permettrait aux habitants de rejoindre le centre bourg , limitant ainsi le recours aux véhicules.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le projet d'aménagement d'une voie douce qui rejoindrait la station d'épuration
- autorise au préalable l'acquisition des portions de parcelles concernées
- charge M le Maire d'entamer les négociations avec les propriétaires concernés

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 060/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOULET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB

Objet : Location de la licence 3 :

M le Maire rappelle que le conseil municipal avait pris la décision aux termes d'une délibération en date du 8 février 2023 d'acquérir une licence 3 qui était en vente et qui appartenait à M Marigil Yannick .

Il informe l'assemblée avoir été sollicité pour une location de cette licence3 auprès du repreneur de l'ancienne pizzeria 24, la société 3 MFO.

M le Maire propose d'y réserver une suite favorable et soumet un prix de location de 30€ par mois .

Appelé se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Entérine le principe de location de la licence 3 à la société 3 MFO
- Fixe le prix de location à 30€ par mois
- Autorise M le Maire à signer le bail

Ainsi fait et délibéré,

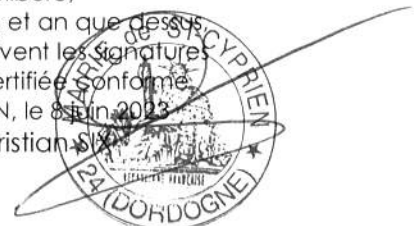
Les jours, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

SAINT-CYPRIEN, le 8 Juin 2023

LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 061/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Bat/MSP

Objet : Présentation de l'estimation des travaux à réaliser pour l'aménagement d'un cabinet dentaire à la Maison de Santé :

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mener à son terme l'aménagement de la salle prévue à la Maison de Santé pour un cabinet dentaire.

A ce titre, il fait savoir qu'il a été contacté par un professionnel qui pourrait être intéressé pour y installer son cabinet.

Il a alors demandé à l'architecte initial de la structure, le bureau Arkétype, représenté par M Servier, un estimatif des travaux à réaliser.

Ce dernier a remis une étude avec un chiffrage portant à 65 900€ HT le coût d'aménagement de l'ensemble.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité:

-accepte sur le principe de réaliser cet aménagement

-valide l'estimatif de 65 900€ HT

-charge M le Maire de réaliser les consultations d'entreprises dans le cadre des MAPA(marchés à procédure adaptée)

-autorise l'engagement de la dépense correspondante

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 062/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB

Objet : Présentation du compte d'exploitation de la Maison de Santé de St Cyprien pour 2022

M le Maire présente le compte d'exploitation de la Maison de Santé pour l'exercice 2022 établi par MSA Services.

Le solde d'exploitation sur l'exercice s'élève à 10 386.39€ mais avec le résultat antérieur cumulé, le solde est à réduit à 1472.13€.

Il propose de valider le compte d'exploitation 2022 ainsi que le projet d'accord .

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- valide le compte d'exploitation de la Maison de Santé pour l'année 2022
- autorise M le Maire à signer l'accord relatif à ce compte d'exploitation

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 7 Juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 063/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Gen/Pol

Objet : Adoption convention ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) :

M le Maire rappelle qu'une zone bleue sur le territoire communal sera bientôt opérationnelle. A ce titre, il convient de souscrire avec l'ANTAI, Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions représentée par la Préfecture de la Dordogne, une convention afin de définir les conditions de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique .

Il soumet le projet de convention correspondant.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-adopte le projet de convention

-autorise M le Maire à le signer

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 064/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB

Objet : Convention Périgord aventure 2023 :

M le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de partenariat entre le Département de la Dordogne, le Collège de Belves et les communautés de communes, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Domme-Villefranche, les communes de Belves et de Castelnaud La Chapelle.

Il s'agit d'accueillir un raid sportif et culturel ouvert aux adolescents de toute la France, « Dordogne Périgord Aventure ».

Appelé se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet de convention
- autorise M le Maire à le signer

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et années dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 Juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 065/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB

Objet : Plaque de remerciements M Castang :

M le Maire présente à l'assemblée la demande des habitants du quartier Montmartre qui, émus par le travail remarquable de Monsieur Maurice Castang sur le chemin de l'Ermite, sollicitent de dénommer une portion du chemin, Allée Maurice Castang.

Considérant que l'adressage a déjà été mis en place et que les panneaux sont posés, Il est proposé de mettre en place une plaque en hommage à M Castang.

Appelé se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-Partage avec les habitants du quartier de Montmartre l'admiration pour le travail d'embellissement paysager réalisé par M Maurice Castang sur le chemin de l'Ermite

-Décide de mettre en place sur le chemin concerné une plaque portant le nom de ce dernier en hommage au travail remarquable qu'il a réalisé

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 066/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Voi/Ecl

Objet : remplacement candélabre Ecole Maternelle

La COMMUNE de ST CYPRIEN, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd' hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :
Renouvellement foyer 317 sis Ecole Maternelle.

L'ensemble de l'opération est estimé à 3 261.48 € TTC soit 2 717.90€ HT.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant des travaux «Renouvellement (aménagement ou travaux seuls)» et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, La participation de la commune s'élève à 65.00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 1 766.64€ HT.

Après des contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Approuve le dossier qui lui est présenté,

-Demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 3^{ème} trimestre 2023

-S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,

-S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 067/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOULET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Voi/AEP

Objet : Reprise après compteurs de deux branchements en plomb rue Ste Sabine :

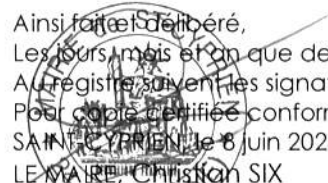
M le Maire soumet un devis de l'entreprise Siorat d'un montant de 4 300€ HT concernant le raccordement au réseau d'eau potable suite au remplacement de 2 compteurs plomb situés sur la rue Ste Sabine.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-valide le devis présenté des ETS Siorat pour un montant de 4 300€ HT

-autorise l'engagement de la dépense correspondante.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre, suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN le 8 Juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 068/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Tou/Fleurs

Objet : Vente des anciens bacs de fleurs :

M le Maire propose la mise en vente des anciens bacs à fleurs qui ont été retirés de l'espace public. Dans la nouvelle démarche pour concourir au titre de « Villes et Villages fleuris », les plantations directement en terre doivent être privilégiées ; les nombreuses jardinières de fleurs appartenant à la commune ne sont plus adaptées.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-décide la mise en vente d'un lot de 10 bacs à fleurs pour un prix 800€

-ajoute qu'un titre de recette sera émis pour le recouvrement du montant correspondant avec le futur acquéreur

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 069/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Eco/Marc

Objet : création tarif régie marché

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'adopter un nouveau tarif emplacement pour la régie des marchés.

En effet, lors des manifestations comme la fête de la Nature, il semble opportun d'appliquer un tarif adapté, différent des tarifs pratiqués pour les marchés hebdomadaires.

Il propose de voter un tarif équivalent à 1 euro du mètre linéaire.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-décide de créer un nouveau tarif emplacement de 1 euro le ml au sein de la régie des marchés

-donne à cette fin tous pouvoirs à l'ordonnateur

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 Juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 070/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANOU V, AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P, TRIJOLET JP, BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Tou/Anim

Objet : convention sortie mycologique

M le Maire informe l'assemblée qu'une sortie mycologique est organisée à st Cyprien le 20 octobre prochain

Il précise que Madame Rougé, conseillère municipale, est à l'origine de ce projet mené avec la Société Mycologique du Périgord, auquel les écoles de st Cyprien seront associées.

Elle a prévu d'organiser cette manifestation dans les bois appartenant à la famille Grave.

A ce titre, elle présente une convention de mise à disposition des terrains.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-valide le projet de convention de mise à disposition de terrain

-autorise M le Maire à le signer

Ainsi fait et délibéré.
Les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX



Commune de SAINT-CYPRIEN

Arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA

Département de la DORDOGNE

DELIBERATION N° 071/2023
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYPRIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, GALLAND S, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TABANO V , AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S

Absents excusés : BAUMERT P , TRIJOLET JP , BOUYSSOU S(pouvoir JP SERVOIR), N BLAIS(pouvoir C SIX)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S NOEL

Réf. : CS/MCB
Voi/veh

Objet :acquisition véhicule électrique

M le Maire informe l'assemblée que par délibération du 18 août 2022, il avait été décidé d'acquérir un véhicule électrique (goupil) pour un montant de 22 988.31€ HT.

A cet égard, il semble opportun de l'équiper d'un nettoyeur haute pression, intégré à ce véhicule.

En outre, il ajoute que pour bénéficier de la prime à la conversion, il convient de produire un certificat de destruction d'un véhicule.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte le nouveau devis de 33 439.56 HT de l'entreprise Goupil pour un véhicule électrique équipé d'un nettoyeur haute pression et qui est porté à 25 106.22€ HT après déduction de la prime à la conversion

-décide que le véhicule communal de marque piaggio , devenu obsolète, sera remplacé par le véhicule électrique et devra être détruit

-autorise l'engagement de la dépense correspondante

-précise que cette dépense devra être imputée sur le budget annexe eau potable

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
SAINT-CYPRIEN, le 8 juin 2023
LE MAIRE, Christian SIX

